

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 2006 du 2 février 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestre-chœur de l'armée française »**

NOR : INTJ1802614S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22376 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727031S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mars 2018 :

**Delangle Rémi**

NIGEND : 246 305

NLS : 8 088 167

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mars 2018 :

**Lefèvre Emilien**

NIGEND : 346 084

NLS : 8 117 851

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2018.

*Le général de division,  
commandant la garde républicaine,  
D. STRIEBIG*